

Envoyé en préfecture le 26/06/2025

Reçu en préfecture le 26/06/2025

Publié le 26/06/2025

ID : 074-217402056-20250624-DEL_51_2025-DE

SLOW

République Française
Département de Haute-Savoie
COMMUNE DE ONNION



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

~ Séance du 24 JUIN 2025 ~

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de ONNION, dûment convoqué le 19 juin 2025, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur André GERVAIS, Maire,

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Absents : 00

Absents excusés : 03

Pouvoirs : 01 (WAILL Benoist ayant donné procuration à GERVAIS André)

Votants : 13

Secrétaire de séance : GERVAIS Jean-claude

	Présent	Absent		Présent	Absent		Présent	Absent
GERVAIS André	✓		GERVAIS Jean-Claude	✓		JACQUARD Thierry	✓	
VELAT Jocelyne	✓		MAURE Sigrid		✓	CHARDON Brigitte	✓	
PAPI Guillaume	✓		OBERSON Jean-François	✓		JEANTET Anne	✓	
MAURE Nadine	✓		MAURE Céline	✓		HAY Matthieu	✓	
JADOT Jean-Noël	✓		PASSY Dominique		✓	WAILL Benoist	✓	✓

Délibération n° 51_2025

ADOPTÉE à l'Unanimité

DEVISION MODIFICATIVE N° 1 – BUDGET COMMUNE

Rapporteur : M. Le Maire

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2212-2 et L2224-13 à L2224-16 ;

Vu la délibération n° 90.2022 du 6 décembre 2022 de l'approbation de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023

Vu la délibération n° D45-2024 du 9 avril 2024 portant sur l'approbation du vote du budget primitif

Considérant que la décision modificative n° 1 de l'exercice 2025 vise à ajuster les inscriptions budgétaires du budget primitif, pour tenir compte de la consommation effective des crédits, ainsi que des nouveaux engagements.

Considérant que ces ajustements se traduisent à la fois par des augmentations, des diminutions de crédits entre chapitres ainsi que des virements d'article à article à l'intérieur du même chapitre.

Considérant qu'en raison du basculement en nomenclature M57 depuis le 1er janvier 2023.

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à certains ajustements imposés par cette mise en place.

Considérant que nous sommes sur la dernière année d'amortissements et que par conséquent nous constatons une différence d'arrondis

Afin d'intégrer ces nouvelles décisions, le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement est modifié de la manière suivante :

Dépenses d'ordre de fonctionnement	Imputation	Budget total	Proposé DM1	Budget + DM
Ajustement du virement de la section d'investissement	023	1 040 000.00 €	-0.05 €	1 039 999.95 €

Recettes d'ordre d'investissement	Imputation	Budget total	Proposé DM1	Budget + DM
Ajustement du virement de la section de fonctionnement	021	1 040 000.00 €	-0.05 €	1 039 999.95 €

Pour donner suite au travail de régularisation effectué par le service comptable, il est nécessaire de prévoir les crédits d'ordres nécessaires aux opérations comptables de régularisations des amortissements.

Il s'agit de procéder à l'inscription des crédits budgétaires de :

Dépenses d'ordre de fonctionnement	Imputation	Budget total	Proposé DM1	Budget + DM
Dotations aux amortissements	042/6811	23 699.68 €	+0.05 €	23 699.73 €

Recettes d'ordre d'investissement	Imputation	Budget total	Proposé DM1	Budget + DM
Dotations aux amortissements	040/28	23 699.68 €	+0.05 €	23 699.73 €

Considérant qu'il est aussi nécessaire d'inscrire des crédits supplémentaires sur ce chapitre pour couvrir notamment :

- Au chapitre 042 : Dotations aux amortissements

Dépenses d'ordre de fonctionnement :

POSTES DE REPARTITION	TOTAL
042 : Dotations aux amortissements	
- Compte 6811	0.05 €
Total	0.05 €

Recettes d'ordre d'investissement :

Libellé	TOTAL
Compte 040/Amortissements des immobilisations	
Amortissement 2025 Frais lié à la réalisation de travaux	2802 0.03
Amortissement 2025 Frais d'études	28031 0.02
Total	0.05 €

L'équilibre de la décision modificative n°1 du budget primitif 2025 de la commune s'établit comme suit :

Total décisions modificatives

Section de fonctionnement

Dépenses d'ordre de fonctionnement	Imputation	Budget total	Proposé DM1	Budget + DM
Ajustement du virement à la section d'investissement	023	1 040 000.00 €	-0.05 €	1 039 999.95 €
Dépenses d'ordre de fonctionnement	Imputation	Budget total	Proposé DM1	Budget + DM
Dotations aux amortissements	042/6811	23 699.68 €	+0.05 €	23 699.73 €

Section d'investissement

Recettes d'ordre d'investissement	Imputation	Budget total	Proposé DM1	Budget + DM
Ajustement du virement à la section de fonctionnement	021	1 040 000.00 €	-0.05 €	1 039 999.95 €
Recettes d'ordre d'investissement	Imputation	Budget total	Proposé DM1	Budget + DM
Dotations aux amortissements	040/28	23 699.68 €	+0.05 €	23 699.73 €

L'essentiel de ces décisions modificatives, qui n'affecte pas l'équilibre général du budget, concerne des mouvements nécessités par l'ajustement des crédits ouverts au budget primitif.

BALANCE GENERALE DU BUDGET

Section de fonctionnement

Section de fonctionnement	Budget primitif 2025	Total BP+DM
Dépenses	2 712 890.13 €	2 712 890.13 €
Recettes	2 712 890.13 €	2 712 890.13 €

Section d'investissement

Section d'investissement	Budget primitif 2025	Total BP+DM
Dépenses	3 412 614.42 €	3 412 614.42 €
Recettes	3 412 614.42 €	3 412 614.42 €

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le budget 2025 de la commune d'Onnion

Le conseil municipal,
Le Maire entendu et après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDE de prendre en compte les modifications au budget 2025 de la commune conformément au tableau ci-dessus.

DECIDE d'adopter la décision modificative n° 1 suivante :

Section Fonctionnement :

Dépenses

023	Virement à la section d'investissement	- 0.05 €
6811/042	Dot. Amort. Immos incorporelles	+0.05 €

Section Investissement :

Recettes

021	Virement à la section de fonctionnement	- 0.05 €
2802/040	Frais lié à la réalisation de document	+0.03 €
28031	Frais d'étude	+0.02 €

ainsi fait et délibéré le 24 juin 2025
Et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance,
GERVAIS Jean-claude



Le Maire,
GERVAIS André

